



**31<sup>ème</sup> session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger**

**Session d'octobre 2019**

**Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles  
de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie**

**MEMBRES DU BUREAU**

**Présidente: Mme Pascale SEUX  
Vice-Présidente: Mme Michèle MALIVEL**

Liste des membres

Mme BELBACHIR-BELCAID Khadija  
M. BERTIN Olivier  
M. BURGARELLA Bernard  
Mme CARON Marie-José  
M. FRASLIN Jean-Hervé  
M. HAKKI Mazen  
M. HUSS Francis  
Mme LABADIE Marie-Pierre

M. LOISEAU Philippe  
M. LUBRINA François  
Mme MALIVEL Michèle  
Mme MIMOUNI Pascale  
Mme PICHARLES Chantal  
Mme SCHMIDT-DUVOISIN Isabelle  
Mme SEUX Pascale  
M. ZAMBELLI Jean-Claude

# **COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION**

## **Actualité et avenir de l'enseignement français à l'étranger**

### **Audition de Mme Laurence AUER, directrice, Direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau (MEAE)**

Madame AUER a souhaité rencontrer notre commission avant la tenue de la conférence de presse prévue le jeudi 3 octobre. Au cours de cette conférence, les ministres des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale et le Secrétaire d'État aux Français de l'étranger ont détaillé le Plan de Développement de l'Enseignement à l'étranger voulu par le gouvernement et qui se situe dans l'engagement présidentiel de doublement des effectifs d'élèves dans le réseau d'ici 2030.

Il s'agit pour le gouvernement de mettre l'AEFE en position d'être autant gestionnaire du réseau que promoteur et accompagnateur de nouveaux établissements partenaires. L'AEFE assure un continuum pédagogique via la coopération éducative ainsi qu'avec les dispositifs FLAM et le label FrancEducation qui complètent son offre première d'enseignement français.

Dix-huit mois ont été nécessaires pour la préparation de ce plan depuis le « traumatisme » de l'annulation de crédits de 33 millions pendant l'été 2017. Cette annulation de crédits avait entraîné un plan de suppression de quelque 512 ETP sur trois ans (jusqu'en 2020), le passage de la participation forfaitaire compensatoire (PFC) des établissements de 6 à 9 % en 2018, puis de 9 à 7,5 % en 2019. La hausse de 24,6 M € va permettre le retour à une PFC à 6% au 1er janvier 2020.

Le plan prévoit un certain nombre de mesures et de chantiers pour la mise en œuvre des engagements présidentiels:

- Faciliter l'accès à l'homologation en assouplissant les critères qui passeront de 17 à 10 et en y donnant accès dès l'ouverture de l'établissement, en accord avec le Ministère de l'Éducation Nationale. L'accompagnement de l'homologation est considéré comme un service aux établissements partenaires que l'AEFE facture d'ores et déjà.
- Faire appel aux ambassadeurs qui ont reçu des instructions pour piloter les plans enseignements locaux en garantissant qu'il n'y aura pas de compétition entre les nouveaux partenaires et les établissements existants.
- Assurer l'accès aux bourses scolaires aux Français dans le cadre du développement du réseau. Il n'y a pas de tension à ce stade et les perspectives sont assurées jusqu'en 2022.
- Envisager d'autres mécanismes de péréquation et de remontée des participations aux traitements des enseignants.
- Investir dans des pôles de formation et dans des masters MEEF afin de former une nouvelle génération d'enseignants, qui ne seront pas titulaires de l'Éducation nationale mais qui seront qualifiés pour enseigner dans les établissements comme recrutés locaux.
- Mieux associer les parents d'élèves aux instances des établissements et au Conseil d'administration de l'AEFE
- Mettre l'accent sur le plurilinguisme et la pleine application de la réforme du baccalauréat
- Compléter le travail interministériel, notamment sur le dispositif de substitution pour les emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires.

Le modèle du Lycée Français de Mexico est évoqué, ainsi que le dispositif Tunisie Pilote.

Mme AUER annonce qu'un rappel des textes sera fait aux postes et aux établissements sur la place des conseillers consulaires dans les différents dispositifs ou actions, que des démarches « partenariales » et « participatives » seront encouragées.

Il nous est difficile d'être plus précis à l'heure à laquelle nous bouclons ce compte-rendu d'audition, en raison de la difficulté à obtenir des informations claires et complètes, avant la conférence de presse.

## **Audition de M. Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger)**

Dans l'attente des indications qui seront issues de la conférence de presse du 3 octobre, M. BROCHET a fait le bilan de la rentrée, bilan encore partiel :

- Le réseau est constitué de 522 établissements dans 130 pays (71 établissements en gestion directe, nombre stable, 156 établissements conventionnés, stable, et 295 établissements partenaires, en hausse).
- Ces établissements scolarisent 370 000 élèves (+15 000 en un an, avec des hausses variables selon les zones: + 0,7% en Amérique, + 0,8% en UE, +2,3% en Afrique, +2,6% en Asie, +5,1% au Moyen et au Proche Orient, +7,5% au Maghreb).
- Les résultats aux examens sont excellents (97,2% au baccalauréat). Il faudra porter une attention au suivi tout au long de la scolarité ainsi qu'à la bonne mise en place de la réforme du Lycée et du Bac afin de les valoriser.
- Une réflexion sur l'attractivité de l'école maternelle est en cours afin de mieux répondre aux attentes des parents sur ce niveau.
- Le 1er colloque AEFE/Mlf se tiendra sur l'école inclusive le 22 novembre à Paris lors de la Semaine des Lycée Français du Monde, sous le haut patronage du Premier ministre. Elus, parents d'élèves etc. sont les bienvenus.
- Le label FrancEducation recense 393 établissements, soit 140 000 élèves dans 58 pays. L'objectif présidentiel d'atteindre 500 projets d'ici 2022 semble raisonnable.
- Pour FLAM, et sur 170 associations dans 41 pays, 42 bénéficient de subventions qui sont dégressives pour un budget de seulement 250 000 € en 2019. NB : 209 844 en 2018 et 259 500 en 2017.
- Des bourses scolaires sont versées à 20% des enfants français scolarisés, pour 102 M€. Une réflexion doit s'engager sur l'érosion du nombre de boursiers et sur le faible impact de la hausse du Qmax.
- L'influence culturelle dans le réseau joue à plein avec une augmentation du nombre d'élèves étrangers de 15% entre 2013 et 2018 tandis que celle du nombre d'élèves français n'est que de 4 %, le pourcentage d'augmentation général des effectifs étant de 11%.
- Les bourses d'excellence major concernent 4000 lauréats depuis leur création dont 800 boursiers actuels et 150 nouveaux étudiants. 5 bourses financées par l'entreprise Total ont été versées cette année.

M. BROCHET a ensuite présenté les enjeux principaux de l'AEFE dans la période qui vient.

Le « rebasage » budgétaire de 24,6 M€ dans le PLF 2020 pour l'AEFE permettra le retour du taux de PFC de 7,5 à 6 %, pour environ 12 M €, tandis que le reste aidera à la mise en œuvre du plan de développement et au développement des établissements partenaires. Cela pourra redonner des capacités aux établissements qui avaient des investissements importants gelés en 2017.

Le Contrat d'objectif et de moyens (COM) 2020-2022 est en cours d'élaboration avec la tutelle et devrait normalement pouvoir être soumis au Conseil d'administration de l'AEFE de mars 2020 après avis du Parlement.

Il devrait se décliner en plusieurs enjeux.

- Valoriser l'enseignement français à l'étranger afin d'en faire une référence éducative avec ses spécificités et ses innovations. Pour l'AEFE il s'agit de valoriser l'enseignement français sur ses valeurs, le plurilinguisme, le numérique et les formations hybrides. Pour cela, 2 M€ devraient être investis pour renforcer les outils.
- La formation des enseignants. Même si 1000 titulaires supplémentaires seront détachés auprès des établissements du réseau, le doublement des effectifs ne peut s'appuyer seulement sur un détachement toujours plus nombreux de titulaires. Il faudra donc former des non-titulaires, recrutés localement, avec une aptitude reconnue. En septembre 2020, des master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) comprenant un certificat d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger, seront mis en place. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, seront créés 16 Instituts régionaux de formation (IRF), un par zone de mutualisation.
- Le développement de l'immobilier. L'AEFE ne pouvant recourir à l'emprunt, elle a recours aux avances de France Trésor, mais les procédures sont lourdes et les paiements se font par tranches annuelles, avec un remboursement court sur 8 à 9 ans. Ces rigidités entravent le développement des établissements. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2016-2020, qui concerne les EGD, se monte à 135 M€. 40 M€ sont prévus pour 2019 pour 20 projets. Le prochain SPSI 2021-2025 est en cours d'élaboration. Le travail interministériel sur les garanties d'emprunts pour les établissements conventionnés et partenaires, portées jusque-là par l'ANEFE, se poursuit mais il n'y a pas d'annonces à ce stade. Concernant les travaux de sécurité, aux crédits du programme 185 de 15 M€ des années 2017 et 2018 (plan triennal de 29M€) succède le recours aux crédits du CAS 723 qui est un compte d'affectation spéciale géré par le Ministère de l'action et des comptes publics (direction de l'immobilier de l'Etat – DIE). Pour 2019/2020 les crédits seraient de 27 M€. 1,15 M€ est consacré à la cybersécurité.
- Des changements à venir au sein des services de l'AEFE, avec un audit interne. Au sein du dispositif SADR, quatre personnes se consacrent à l'appui du développement du réseau aux sièges de l'AEFE. Il s'agit d'un service payant qui traite aujourd'hui 20 dossiers. Ces dossiers sont traités en accord avec les ambassades. Un nouvel organigramme de l'AEFE doit être bientôt publié. Le secteur géographique Asie - Moyen Orient a été scindé en deux.
- Renforcer la place des parents. Des annonces devraient être faites lors de la conférence de presse.
- Vie du réseau. Création d'un intranet, poursuite des plateformes Agora et ADN, dispositif d'échanges pour des élèves de 2nde qui concerne 1000 jeunes. En 2020, l'AEFE fêtera ses 30 ans.

Les réponses aux questions des conseillers ont porté sur:

- Les emplois affectés par une baisse de 512 ETP depuis 2017 et sur trois ans (2018,2019 et 2020). Il y aura donc encore des réductions cette année. Seuls des postes vacants seront fermés. Le redéploiement est indispensable car certaines zones peuvent avoir un taux de 70% de titulaires tandis que l'Amérique Latine n'en a que 20%. Des postes d'enseignants formateurs vont devoir être développés.
- L'assouplissement des critères d'homologation. 7 critères ont été abandonnés et notamment: l'obligation de présence d'élèves français au sein de l'établissement et la présence d'enseignants titulaires. Des dérogations pour l'utilisation du CNED seront accordées et les demandes d'homologation peuvent se faire dès la première année de création.
- Il y aura des référents communication dans chaque établissement. Il faut viser la professionnalisation de la communication et du marketing local.
- L'impossibilité pour les élèves de disposer d'un Identifiant National Etudiant (INE) reste un réel problème, d'origine juridique, notamment pour le suivi post bac et pour l'orientation.

### **Audition de M. Bernard PUJOL, Directeur des Ressources Humaines à l'AEFE**

M.Pujol est revenu sur les détachements et les renouvellements 2019. Il y a eu 479 nouveaux détachements, 61 refus et finalement 29 postes non pourvus.

En 2019, il y a eu 1337 demandes de renouvellements de détachements et finalement 5 refus. Le processus général demande toujours beaucoup d'énergie et est source d'anxiété pour les personnes concernées.

M. Pujol confirme que la règle imposant une ancienneté de deux ans dans une académie avant d'enseigner à l'étranger ne concerne que les néo-titulaires.

Concernant les questions de bien-être au travail, la DRH y est attentive avec la volonté d'accompagner davantage les personnels dans le cadre de missions: personnels de direction, enseignants et personnels non enseignants, surtout à leur arrivée. Depuis deux ans, les proviseurs doivent avoir une expérience minimale de trois ans avant de pouvoir postuler à l'AEFE. Un suivi est réalisé quelques semaines après leur arrivée afin de mieux détecter les difficultés éventuellement rencontrées.

La question de la formation est au coeur des enjeux de développement du réseau. Les enseignants non titulaires doivent bénéficier d'un seuil minimal d'heures de formation initiale, puis consolider leurs savoirs en formation continue et finalement éventuellement aller au master 2. Une expérience est en cours en Tunisie avec 50 enseignants par an qui sont formés dans une université locale.

### **Audition de M. Laurent SISTI, chef du service des aides à la scolarité à l'AEFE**

Pour les bourses, M. Sisti a présenté les principaux indicateurs de la rentrée.

- Bilan

Pour 2018/2019

Rythme nord

16 938 demandes instruites (17 317)

22 933 boursiers (23 706)

Montant accordé : 90 799 929 € (94 512 518 €)

Coût moyen par boursier : 3 959 € (3987)

Frais de scolarité (moyenne) 5621 € (5 506)

Rythme sud

1 220 demandes instruites

1 648 boursiers (1 726)

Montant accordé : 9 641 231 € (10 212 315 €) (fluctuations monétaires)

Coût moyen par boursier : 5 850 € (5 917)

Frais de scolarité : 5 971 € (6 266)

Au total

24 581 boursiers (25 432)

20,66 % des élèves français

- Cadre budgétaire et calendrier:

Dotations 105,3 M€, dont 300 000 € pour les AESH (personnel aidant les élèves handicapés)

Cadrage réglementaire : note du 21 juin 2019

Rythme nord

Instruction RN jusqu'au 13 octobre,

Enveloppe de référence : 93 934 369 € en CCB2 (RN, dont 2 M pour période 3)

Rythme sud

Instruction RS jusqu'au 4 octobre,

Enveloppe de référence 9 600 000 € (CCB1)

AESH

bilan actuel : 102 accompagnants (88 RN, 14 RS)

357 757 € attribués

L'AEFE est attentive aux non-scolarisations pour raisons financières, recherche des solutions avec les établissements: échelonnement des dettes, paiement d'arriérés, etc.

L'impact du nouveau QMax à 23 000 € semble faible à ce stade mais l'analyse sera plus complète après les résultats du rythme sud.

Vigilance de l'AEFE sur les pays en crise: Venezuela, Argentine, Haiti.

Formations proposées par l'Agence aux agents chargés des bourses scolaires: elles concernent 25 à 30 agents par an, nouveaux agents ou agents déjà en poste

Nous avons attiré l'attention du Service des bourses sur les IPPA qui posent problème dans plusieurs pays. L'indice Mercer devrait être actualisé selon nous plus fréquemment et les indicateurs des élus et des postes diplomatiques davantage pris en compte pour ajuster et donner plus d'équité.

Le problème de l'éviction de la nationalité française est signalé à Madagascar. De nombreux refus abusifs de délivrance de CNI qui entraîne le refus de transcription d'actes de naissance, ce qui exclut ensuite les familles du bénéfice des bourses.

*Rédigé par Philippe Loiseau et Pascale Seux*

### **Audition de M. Jamil MALEYRAN, Proviseur de l'Education nationale chargé du développement auprès du groupe éducatif égyptien «Concordia»**

La demande mondiale d'un enseignement secondaire de qualité est en forte croissance et la France peine à adapter son offre pour répondre à cette demande. En conséquence, notre pays a vu sa part de marché - et donc d'influence - se réduire fortement au cours des 20 dernières années.

Dans ce contexte, notre Commission a invité M. Jamil Maleyran à présenter son engagement pour développer l'enseignement français avec un groupe privé, partenaire de l'AEFE, dans un pays, l'Egypte, où la demande est très forte et la France trop peu présente.

Ancien élève de l'ENS Cachan, agrégé, Jamil Maleyran a commencé sa carrière dans la recherche puis a dirigé des lycées professionnels et généralistes en France puis à l'étranger, avec l'AEFE, à Athènes, au Caire et à Tananarive. Il est désormais détaché directement par le Ministère de l'éducation nationale, auprès d'un groupe égyptien, ISC dont l'objectif est de créer et développer des établissements d'enseignement privés internationaux, avec des filières américaines, anglaises et françaises, pour un public égyptien.

Le groupe ISC scolarise plus de 10000 élèves dont 1500 dans sa filière française. Il s'interroge sur la possibilité de créer au moins un nouvel établissement à filière française dans le cadre de la création de villes nouvelles (nouvelle capitale et nouvelles villes industrielles sur les rives du canal de Suez).

Ce groupe cherche à créer un modèle économique qui soit rentable et puisse éventuellement être exportable dans des pays où la demande locale est comparable.

L'Egypte est un pays de 100 millions d'habitants dont l'âge moyen est de 25 ans. Chaque tranche d'âge compte plus de 2 millions d'enfants à scolariser. L'Etat égyptien peine à créer des écoles qui répondent à ces besoins. Sa politique est d'encourager la création d'établissements privés, nationaux ou internationaux pour assurer une scolarité de qualité aux enfants des classes moyennes et supérieures égyptiennes. Plus de 2000 écoles privées existent dont 500 sont des écoles à cursus internationaux parmi lesquelles seulement 10 sont françaises : un EGD, cinq partenaires historiques (confessionnels ou MLF) et quatre indépendants, récemment créés, dont trois homologués parmi lesquels celui du groupe ISC : le lycée international Français « Concordia » qui compte plus de 1500 élèves.

Le chiffre d'affaires total de ces écoles internationales est de 700 millions de dollars (le plus gros chiffre d'affaires d'Afrique) pour des frais d'écolages moyens de 4 000 dollars par élèves (tarifs comparativement modérés, inférieurs à ceux du lycée français en gestion directe par l'AEFE, de l'ordre de 8000 euros).

Les familles qui confient leurs enfants à ces écoles appartiennent au premier décile des classes de revenus (10% les plus élevés, CSP++). 20% des diplômés de ces écoles créent une entreprise dans les premières

années de leur vie professionnelle. La majorité d'entre eux occuperont des postes de dirigeants économiques et politiques dans les 20 ou 30 prochaines années. Les autres pays l'ont compris. Par exemple, la Chine offre désormais des bourses d'enseignement supérieur pour que les meilleurs élèves de ces établissements poursuivent leurs études dans ses universités, de mieux en mieux positionnées dans les classements internationaux.

L'enseignement privé en Égypte est un marché solvable qui se caractérise par des demandes particulières : enseignement linguistique et accès à l'enseignement supérieur international mais aussi respect de la culture locale. Ils n'attendent pas de l'école qu'elle influe sur les modes de vie et de comportement de leurs enfants. La laïcité constitue un enjeu dans ce sens qu'elle permet de faire vivre ensemble dans l'école des élèves dont 50% sont chrétiens (coptes) et 50% sont musulmans, tout en acceptant que chacun conserve son mode de vie, marqué par sa religion, et respecte celui des autres. Dans le même temps, ces familles sont très modernes et très exigeantes sur le contenu de l'enseignement.

Les parents qui connaissent l'enseignement français sont attirés par son image de sérieux et par la délivrance d'un diplôme certifié par l'Etat : le baccalauréat. Cette épreuve finale, organisée par l'administration publique, rassure par ce qu'elle est organisée pour tous, dans les mêmes conditions. Elle nous distingue face à des offres commerciales hétérogènes, dont les labels ne présentent pas les garanties d'un diplôme d'Etat. Sur ce point, la réforme du baccalauréat suscite des craintes de dévalorisation du diplôme. Longtemps considéré comme élitiste et inaccessible, l'enseignement français en Égypte s'ouvre et devient une alternative pour des familles, à tel point qu'il influence le contenu de certains établissements anglo-saxons qui s'ouvrent aux éléments caractéristiques de l'enseignement français (langue française, bien sûr, mais aussi enseignement technologique etc.) et recrutent des enseignants français.

La formation des enseignants constitue donc l'enjeu principal du développement du groupe ISC qui non seulement sollicite les EMCP2 de l'EGD, mais investit dans le recours à l'expertise y compris celle de l'AEFE dont il paie les prestations.

Pour l'enseignement supérieur, les élèves de la filière française ne choisissent pas majoritairement la France mais souhaitent pouvoir accéder aux meilleures offres dans le monde entier, y compris dans les établissements internationaux qui s'installent en Egypte avec des offres de qualité jusqu'à la Licence.

M. Maleyran a conclu son propos en rappelant les 3 principaux enjeux du développement de l'enseignement à l'international : la qualité de l'enseignement (donc accent mis sur les ressources humaines, la formation continue et l'enrichissement mutuel d'enseignants issus de systèmes différents), l'ouverture aux évolutions, notamment technologiques, et la rentabilité, garantie de la pérennité.

Dans les échanges qui ont suivi son intervention, M. Maleyran a expliqué son choix d'engagement dans ce groupe égyptien par le fait que les dirigeants de ce groupe sont venus le chercher en lui demandant non pas de raconter ce qu'il avait fait dans le passé mais d'exposer ce qu'il pouvait apporter pour créer un nouveau modèle d'enseignement pour l'avenir. Jamais auparavant, dans l'administration, cette question ne lui avait été posée. Ce défi faisant appel à la créativité l'a fortement motivé.

Sa conviction est que le modèle scolaire auquel nous sommes habitués va être bouleversé dans les 10 prochaines années notamment par l'usage des technologies de communication et par des contraintes liées au transport. Les réponses seront nécessairement diverses car elles devront être adaptées non seulement à chaque pays et à chaque ville, mais aussi aux différentes demandes exprimées par les familles.

Dans ce contexte, rejoindre un groupe privé qui cherche à créer un nouveau modèle apparaît constituer une opportunité pour inventer et construire une nouvelle offre d'enseignement adaptée à un contexte local particulièrement porteur, celui de l'Égypte. La gouvernance souple et agile d'un groupe privé, à l'écoute des demandes des parents, permet d'innover rapidement et de manière adaptée au contexte local. Cette expérience pourrait servir à éclairer les voies nouvelles sur lesquelles l'enseignement français devrait s'engager pour conserver une place significative dans le monde s'il veut reconquérir les parts d'influence qu'il a perdues depuis 20 ans.

*Rédigé par Jean-Hervé Fraslin*

## **Audition commune avec la Commission des finances des syndicats SNES-FSU, SE-UNSA et SGEN-CFD**

*Compte-rendu contenu dans le rapport de la commission des finances*

### **FRANCOPHONIE**

#### **Audition de Mme Vanessa LAMOTHE-MATIGNON, Ambassadrice, Conseillère stratégique et instance de la Secrétaire générale de la francophonie**

##### **Actualité de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**

Après avoir rappelé la place prépondérante qu'a occupée la langue française dans son éducation haïtienne, elle nous précise que son poste d'ambassadeur d'Haïti, de RP du Chef de l'État tout comme son poste d'ambassadrice auprès de l'UNESCO lui ont permis de mesurer le rôle que le français joue dans le développement d'un pays.

Elle rappelle que la francophonie a été imaginée en 1970 sous le nom de l'ACCF par quatre personnes qui avaient compris que cette langue, héritée du colonialisme, pouvait constituer un trait d'union entre les pays. Tout en respectant le multilinguisme et la différence, les pays ayant le français en partage tissaient entre eux des liens de coopération, en particulier dans le domaine culturel et technique, liens fondés sur la solidarité, la complémentarité et la diversité.

ACCT deviendra AIF puis, en 2006, l'OIF à laquelle on ajoutera un volet politique.

L'essence de l'OIF est de développer des programmes dans différents domaines autour de la langue française. Pour ce faire, elle dispose de nombreux opérateurs comme l'AUF, l'AIMF, l'Université Senghor, TV5 Monde et l'APF. Elle répond à de nombreuses demandes d'intervention et son expertise dans le domaine de l'observation des élections est appréciée. La langue française est un atout majeur pour beaucoup de pays membres. Ainsi l'Afrique et Haïti l'utilisent sur la scène internationale.

Il y a 300 millions de locuteurs français à travers le monde. C'est la 5ème langue la plus parlée, avec une progression de 10% en 4 ans. 85% des francophones vivront en Afrique en 2060. Le fait de partager une langue augmente les flux commerciaux et les échanges divers. On considère que la Francophonie est un moteur de développement sur cinq continents.

Cependant, l'OIF est mal connue, elle manque de visibilité et son message est parfois confus. A l'approche de ses 50 ans, elle doit initier une réflexion sur ses objectifs, son orientation et son positionnement sur la scène internationale car elle doit être pertinente et utile pour les populations et pour la jeunesse principalement.

Toutefois, elle n'a ni le budget, ni les ressources pour intervenir sur tout. Il lui faudra se recentrer sur la langue française qui crée un climat de connivence et de confiance entre tous.

Glossaire : ACCT Agence de Coopération Culturelle et Technique ; AUF Agence Universitaire de la Francophonie ; AIMF Association Internationale des Maires Francophones ; APF Assemblée Parlementaire de la Francophonie

*Rédigé par Michèle Malivel*



## **Audition de M. Pierre-François MOURIER, Directeur général de France Education International (Ex. CIEP)**

Le CIEP (Centre International d'Études Pédagogiques) avait été créé en 1945 dans le but de former l'ensemble des fonctionnaires en éducation de la République. En 2018, le nom, qui avait vieilli car des études pédagogiques ne sont plus jamais faites, a changé : le CIEP est devenu France Éducation International lors du G7 sur l'éducation de Sèvres.

C'est un opérateur-pivot du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, avec un rôle d'ensembliser de l'action internationale en éducation.

Il propose une large offre d'expertise et de formation continue dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'enseignement *du* et *en* français, des certifications en langue française, de la reconnaissance des diplômes et de la mobilité internationale.

Il est animé par une équipe de 240 personnes et un réseau d'experts et de partenaires nationaux et internationaux. Il est membre de l'alliance Sorbonne Université

### **Objectifs stratégiques :**

Le contrat d'objectifs et de performance 2019-2021 contient les objectifs suivants:

- Renforcer les métiers de l'établissement au service de l'éducation, de la formation et du français en Europe et dans le monde, à savoir:
  - contribuer à une éducation et à une formation de qualité pour tous et favoriser le partage de bonnes pratiques entre les systèmes éducatifs français et internationaux
  - améliorer la qualité de l'enseignement du et en français, et certifier les compétences en langue française en Europe et dans le monde
  - contribuer à la mobilité des personnes et favoriser l'ouverture européenne et internationale du système éducatif français
- Transformer l'établissement : rénover la communication, accélérer l'innovation, structurer les partenariats, gérer efficacement, donner toute sa place au dialogue social, faire de France Éducation international un opérateur modèle de la transition écologique.

### **Coopération en éducation et formation :**

Basée sur une expérience dans 60 pays, la coopération comporte trois axes d'intervention :

- conduite de projets sur financement bilatéral ou multilatéral (AFD, Union européenne, Banque mondiale...)
- promotion de l'expertise française en éducation dans le cadre de la politique d'aide publique au développement de la France
- offre de formations sur mesure et de produits d'expertise

Le volume d'activité des projets de coopération en éducation en 2018 se montait à 4 600 000 € (+ 57 % par rapport à 2017). Le portefeuille global pluriannuel des projets est de 14 600 000 €.

### **Appui à l'enseignement *du* et *en* français :**

France Éducation International a pour missions :

- Enseignement bilingue : accompagnement de projets, formation, animation du site *Le fil du bilingue*
- Expertises et séminaires à la demande : appui aux dispositifs d'enseignement du/en français dans le monde.
  - Intervention sur projets FSPI : au Maroc, en Égypte et au Liban
  - Gestion du label *Qualité français langue étrangère*
- Formation dans tous les métiers de l'enseignement du français :
  - PROFLE+ (formation FLE à distance)

- CIEP+ (plateforme de formation à distance)
- Universités – BELC en France et à l'étranger (5 universités régionales en 2019)

France Éducation International propose également des formations sur mesure.

### **Evaluation et certifications :**

France Éducation International est en charge de la gestion pédagogique et administrative des certifications nationales de français : DILF, DELF, DALF, TCF.

FEI s'occupe de Ev@lang, un test de placement en langues pour les entreprises et les centres de langues. La qualité des diplômes et tests est contrôlée par la Cellule qualité et expertises du CIEP.

### **Ouverture à l'international :**

Afin de favoriser la mobilité internationale, **plusieurs programmes de mobilité** sont mis en place à destination des lycéens, des étudiants et des enseignants.

Le centre ENIC-NARIC France est le centre national d'expertise et d'information sur la **reconnaissance académique des diplômes étrangers**. Il facilite la lecture des parcours académiques, en délivrant notamment des attestations de comparabilité. Il contribue activement à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

France Éducation International répond aux demandes de visites d'études de pays étrangers, dans le but d'observer le fonctionnement du système éducatif français et **accueille des délégations étrangères**. 129 personnes ont été accueillies en 2018, dont 14 dans le cadre du programme d'invitation de personnalités d'avenir du MEAE.

Créé en 2000, le **Centre local à La Réunion** représente et relaye les missions de l'établissement dans l'océan Indien et en Afrique australe et orientale.

Objectif : valoriser l'expertise française à l'étranger dans le domaine de l'éducation et de la formation et participer à l'effort d'attractivité de la France.

Il propose son expertise et son savoir-faire dans deux grands domaines d'activité : le soutien à l'enseignement *du* et *en* français et la coopération internationale en éducation.

### **Revue internationale d'éducation de Sèvres :**

Les articles s'inscrivent dans une perspective de recherche. 1 000 auteurs provenant de 110 pays y contribuent depuis 1994.

Un colloque international dédié aux «Conditions de réussite des réformes en éducatives» a eu lieu en juin 2019.

### **Le laboratoire numérique de l'éducation :**

C'est un lieu de collaboration dédié aux applications pédagogiques des transformations numériques, élaboré en partenariat étroit avec la DNE et Réseau Canopé. Il réunit les opérateurs du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, des laboratoires de recherche et des entreprises innovantes.

Il poursuit 3 objectifs :

- vitrine à l'international de réalisations françaises,
- espace d'expérimentation et de conception de solutions innovantes,
- lieu de formation et d'inspiration ouvert vers les autres systèmes éducatifs.

L'objectif final de France Éducation International est de propager une francophonie vivante mais pas de papier.

*Rédigé par Isabelle Schmidt-Duvoisin et Mazen Hakki*

## **AUDIOVISUEL EXTERIEUR**

### **Audition de Mme Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente, Directrice générale de France Médias Monde**

A) Elle remercie la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la Francophonie pour les liens forts qui nous unissent, des échanges fréquents lui donnant un éclairage précieux sur sa cible internationale

B) Elle souligne les nouvelles récentes de France Média Monde :

- Records d'audiences battus par tous ces médias

- Sa place à la pointe technique de tous les médias français

- Sa lutte contre les manipulations

- Son rôle réussi en tant que caisse de résonance de la culture et des valeurs françaises à destination de l'étranger

C) Elle présente les enjeux de développement de FMM dans chaque zone géographique du monde

D) Elle commente les annonces récentes du Ministre de la Culture concernant la réforme de l'audiovisuel public. Celle-ci envisage la création d'une entité « France Média » à la tête de France Télévision, Radio France et l'INA ; Arte et TV5 Monde demeurant des filiales de second rang. Ce projet devant être soumis au Parlement d'ici la fin de l'année.

E) Elle s'inquiète du financement futur de FMM, souhaitant la prise en compte d'un plancher de financement par la redevance radio-télévision comme cela se pratique pour la BBC.

Les conseillers ont échangé avec Mme Saragosse à propos de la protection sociale des correspondants de FMM dans le monde. Les correspondants de FMM dans le monde sont souvent des pigistes et FMM peut-être leur employeur principal mais pas unique. Des problèmes de prises en charge des soins hospitaliers sont apparus en 2016 pour plusieurs personnes, en raison de leur lieu de résidence, alors même que FMM payait la part patronale des cotisations sociales françaises. Mme Saragosse souhaite que les autorités, c'est-à-dire le ministère de la culture et celui de la santé disent quel est le droit qui s'applique afin qu'une solution soit trouvée. FMM recherche des solutions pour satisfaire le collectif « Spartacus » peut être avec la CFE après avoir précisé les aspects juridiques.

En conclusion Marie-Christine SARAGOSSE affirme que notre pays a la chance de disposer de médias publics et plurilingues (15 langues nationales et 3 régionales) pour porter dans le monde ses valeurs et sa vision singulières. Ces médias doivent être préservés dans le cadre de la réforme envisagée car il n'y a pas d'alternative privée.

*Rédigé par Jean-Claude Zambelli et Francis Huss*

## **AFFAIRES CULTURELLES**

## **Audition de Mme Marie-Eve VENTURINO, propriétaire gérante de la librairie Stendhal de Rome**

*Le Grand Prix des Librairies francophones hors de France lui a été décerné par Livres Hebdo*

Le modèle économique des librairies francophones à l'étranger : Un réseau menacé ?

Mme VENTURINO nous a expliqué qu'il y a urgence à sauver ces établissements. Les librairies en France bénéficient d'aides et de subventions grâce au label "Librairie Indépendante de Référence" (LIR), dont les librairies françaises à l'étranger ne disposent pas.

En plus de ce handicap, elles sont menacées principalement par Amazon par rapport aux délais de livraison d'une journée par ces plateformes et de dix à quinze jours pour les librairies.

Sur le budget de ces dernières, le coût de transport est de 6 % soit trois fois plus que celui des librairies en France. Pour faire face à cette concurrence, elles organisent et proposent des rencontres et animations culturelles.

Leur coût d'exploitation est plus élevé (leur loyer est plus cher qu'en France car elles sont systématiquement en centre-ville). Les grands distributeurs leur imposent un surcoût par des remises très basses sur les livres et un retour déplorable.

N'étant pas dans le cadre de la loi « LANG », elles ne bénéficient pas des remises accordées aux libraires de France et se trouvent isolées dans leurs relations avec les distributeurs.

Elles ont des difficultés à s'organiser en réseau ou à faire du lobbying vu les problématiques de chaque pays mais font partie de l'association internationale des librairies francophones «AILF » qui se réunit une fois par an à Paris

Cette association est partenaire de la Librairie francophone TV, diffusée une fois par mois sur la chaîne TV5 Monde.

En conclusion, nous pouvons dire que pour sauver ces librairies, qui jouent un rôle essentiel de rayonnement culturel, malgré des conditions économiques très difficiles, il faudrait que le Ministère de la Culture et de la jeunesse se penche sur les problématiques de ces librairies françaises à l'étranger pour améliorer leurs conditions en leur accordant un label de référence qualitatif et en les incluant pleinement comme partenaires des SCAC.

La commission poursuivra ses travaux sur ces sujets, auditionnera l'AILF et proposera des résolutions lors de la prochaine session.

*Rédigé par Khadija Belbachir-Belcaid et Marie-Pierre Labadie*



31ème session  
30 septembre-4 octobre 2019

## **Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.1/03.10**

**Objet : Capacité d'emprunt de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger (AEFE)**

**L'Assemblée des Français de l'Etranger**

### ***Vu***

Le statut d'Etablissement Public de l'AEFE

L'article 12 de la LOI n° 2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014

L'Arrêté du 28 septembre 2011 fixant la liste des organismes divers d'administration centrale ayant interdiction de contracter auprès d'un établissement de crédit un emprunt dont le terme est supérieur à douze mois ou d'émettre un titre de créance dont le terme excède cette durée

Le cadre juridique des avances de France Trésor :

<https://www.aft.gouv.fr/index.php/fr/cadre-juridique-budget>

### ***Considérant***

Les besoins de développement immobilier des Etablissements en Gestion Directe du réseau d'enseignement français à l'étranger,

Que l'AEFE ne peut financer ses projets que par des avances de France Trésor,

Que ces avances sont limitatives, annuelles et doivent être remboursées sur un temps très court (8 à 9 ans)

### ***Demande***

Que la capacité d'emprunt direct de l'AEFE soit rétablie.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention	1	2



31ème session  
30 septembre- 04 octobre 2019

## **Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.2/03.10**

***Objet : Respect des droits sociaux des personnels de droit local***

***L'Assemblée des Français de l'Etranger***

***Vu***

Le guide du bon usage de la convention dans les établissements français à l'étranger

***Considérant***

La réforme annoncée de l'AEFE qui vise à renforcer le rôle de cet opérateur pour soutenir la création de nouveaux établissements

L'augmentation prévisible de l'effectif du personnel des établissements partenaires

***Demande***

Que l'homologation soit liée au respect d'un code de bonne conduite exigeant des établissements le respect du droit local et des droits sociaux de leur personnel.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention	3	7



31ème session  
30 septembre-4 octobre 2019

## **Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.3/03.10**

***Objet : Rôle des élus consulaires dans les comités de gestion ou conseils d'administration***

***L'Assemblée des Français de l'Etranger***

***Vu***

La loi de juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et portant création des conseils consulaires

***Considérant***

les responsabilités et décisions importantes qui sont prises au niveau des conseils de gestion ou d'administration des établissements scolaires du réseau AEFÉ (établissements conventionnés en particulier)

la mission primordiale de ces établissements pour la communauté française

l'expertise des élus consulaires dans la connaissance de la communauté française et les questions d'enseignement

***Demande***

Que les conseillers consulaires puissent contribuer à informer les comités de gestion ou conseils d'administration lors d'échanges ponctuels, en particulier lors de points d'étapes importants.

Que les conventions prévoient la présence des conseillers consulaires aux comités de gestion ou conseils d'administration avec voix consultative.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		



31ème session  
30 septembre-4 octobre 2019

## **Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.4/03.10**

***Objet : Utilisation de la langue française dans les institutions internationales***

***L'Assemblée des Français de l'Etranger***

### ***Vu***

Le traité de Niamey du 20 mars 1970 portant création de l'ACCT, aujourd'hui Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

### ***Considérant***

La participation de la France à diverses institutions et assemblées internationales où les représentants du gouvernement français utilisent prioritairement l'anglais,

L'importance d'une défense active de la langue française dans tous les réseaux de rayonnement à l'étranger

### ***Demande***

Que le gouvernement, les administrations françaises et leurs représentants privilégient l'usage de la langue française et l'exigent comme langue de travail dans toutes les organisations internationales où cela est prévu.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		1





31ème session  
30 septembre-4 octobre 2019

## **Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.5/03.10**

***Objet : Dotation plancher pour France Médias Monde***

***L'Assemblée des Français de l'Etranger***

***Vu***

Le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle  
<https://www.gouvernement.fr/france-medias-un-service-public-de-l-audiovisuel-puissant-et-agile-face-aux-revolutions-du-numerique>

***Considérant***

Que le projet de holding pour l'ensemble de l'audiovisuel public concerne France Médias Monde

Que le projet ne prévoit pas de dotations budgétaires séparées pour chaque média de la holding

Que les activités de France Médias Monde, par sa projection internationale et son plurilinguisme, ne recoupent pas celles des autres opérateurs de l'audiovisuel public,

Que France Médias Monde joue un rôle précieux dans le rayonnement de la France et diffuse des valeurs essentielles dans le monde d'aujourd'hui grâce à son attachement à l'indépendance de sa rédaction et à ses objectifs déontologiques

Que FMM est aujourd'hui financé par 7% de la redevance perçue

***Demande***

Qu'une dotation plancher équivalente à celle de 2019 actualisée en fonction de l'inflation soit inscrite dans la future loi sur la holding France Médias

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		



31ème session  
30 septembre-4 octobre 2019

## **Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution: ENS/R.6/03.10**

***Objet : Présence de l'AFE au conseil d'administration de France Médias Monde***

***L'Assemblée des Français de l'Etranger***

### ***Vu***

L'article 7.1.3e des statuts de France Médias Monde prévoyant la présence d'une représentation de l'Assemblée des Français de l'Etranger au conseil d'administration de France Médias Monde (FMM)

### ***Considérant***

L'intérêt de FMM à maintenir des liens forts avec les conseillers à l'AFE

Les annonces du Ministre de la Culture concernant la nouvelle structure de l'audiovisuel public impliquant FMM

### ***Demande***

Que soit maintenue une représentation de l'AFE au conseil d'administration de FMM.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		